

ANNEZIN

## « Au moins une bande cyclable matérialisée » pour circuler en toute sécurité

Publié le dimanche 07 février 2010 à 06h00



*Les membres de l'antenne béthunoise de l'ADAV réclament au moins la pérennisation de la zone 30 effective pendant les travaux.*

Les membres et sympathisants de l'antenne béthunoise de l'Association de droit au vélo (ADAV) se sont rassemblés rue de la Morinie, hier, comme ils l'avaient annoncé vendredi.

---

Ils étaient une vingtaine à avoir enfourché leur bicyclette pour réclamer des pistes cyclables. « On est obligé de se manifester souvent, sinon, on ne nous écoute pas », pestait un fou du guidon. En tête du peloton, Daniel Dourlens, président de l'antenne béthunoise de l'ADAV. Plus que du civisme, il réclame que le droit soit appliqué. Il cite la loi Laure de 1996, dont l'article 20 prévoit qu'à l'occasion des réalisations et rénovations des voies urbaines, des itinéraires cyclables doivent être définis. « Au lieu de ça, ils ont fait 40 places supplémentaires pour les voitures », grogne Daniel Dourlens. Il a pris les mesures. « Il y a 18 mètres entre les deux rives. Sept mètres sont occupés par les trottoirs. Sur les onze restants, on peut bien faire une piste cyclable. » Ou du moins, une bande cyclable matérialisée. Et pourquoi pas, comme c'est le cas le temps des travaux, « faire une zone 30 qui permet la cohabitation entre vélo et voiture ». Suzanne, « 79 ans le mois prochain », continue de faire ses courses à vélo. Mais là, elle avoue ne pas se sentir en sécurité et préfère ses deux jambes à ses deux roues. En se rendant sur place, banderoles au vent, les cyclistes espèrent interpeller le maire pour ouvrir la discussion.